



<p>CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 AVRIL 2013</p>

<p>SOMMAIRE</p>

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2013.....	4
Compte rendu des décisions du Maire.....	4
Q1 - Mutualisation des moyens informatiques, des systèmes d'information et de télécommunications - Convention avec la Communauté urbaine du Grand Nancy.....	5
Rapporteur : M. LE MAIRE.....	5
Q2 - Protection fonctionnelle des agents communaux.	7
Rapporteur : G. ANTOINE	7
Q3 - Cession d'un terrain communal situé lieu-dit "Bois Gronée".....	7
Rapporteur : G. ANTOINE	7
Q4 - Attribution d'une prime pour le ravalement de façades de type Art Déco.	10
Rapporteur : L. WIESER.....	10
Q5 - Groupement de commandes pour l'enlèvement de carburant à la pompe pour les véhicules communaux et les véhicules du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....	11
Rapporteur : Y. PINON.....	11
Q6 - Reconduction de l'adhésion à la Mission locale du Val de Lorraine et de Laxou.....	11
Rapporteur : D. LECA.....	11
Q7 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéienne - Présentation des projets de la 1 ^{ère} session 2013.	12
Rapporteur : Y. PINON.....	12
Q8 - Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) - Avenant à la convention financière.	13
Rapporteur : Y. PINON.....	13

Q9 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Espace de Solidarité et d'Accompagnement des Familles (ESAF).....	13
Rapporteur : Y. PINON.....	13
Q10 - Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de la cohésion sociale à Laxou.	14
Rapporteur : Y. PINON.....	14
Q11 - Relations avec l'association Jeunes et Cité - Convention financière.....	15
Rapporteur : Y. PINON.....	15
Q12 - Atelier Santé Ville - Convention de partenariat de l'écoquartier du Plateau de Haye.....	15
Rapporteur : Y. PINON.....	15
Q13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).....	17
Rapporteur : L. WIESER.....	17
Q14 - Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers - Lancement du concours 2013.....	17
Rapporteur : L. WIESER.....	17
Q15 - Convention de servitudes pour le renouvellement de câbles Haute Tension A Souterrain (H.TAS).	18
Rapporteur : S. VAUTRIN.....	18
Q16 - Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) - Convention de partenariat avec l'association d'éducation populaire - Les Francas - pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap.	18
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE.....	18
Q17 - Mise à disposition de personnel communal à l'école élémentaire Louis Pergaud pour la mise en œuvre d'activités sportives.	19
Rapporteur : I. TAGHITE	19
1) Communauté urbaine du Grand Nancy - Séances du Conseil des 8 février 2013 et 29 mars 2013.....	22



NOM-PRENOM	PRESENTS/ABSENTS	PROCURATION A :
1. GARCIA Laurent		
2. ANTOINE Gilbert		
3. PINON Yves		
4. BOUGUERIOUNE Naïma		
5. FRESSE Marcel	ABSENT	A.THOMAS
6. PARENT HECKLER Nathalie	ABSENTE	I.TAGHITE
7. VERHULST Daniel		
8. ROY Sophie		
9. VAUTRIN Serge		
10. WIESER Laurence		
11. THOMAS André		
12. LECA Dominique		
13. NASSOY Jacqueline		
14. LIGIER Marie-Josèphe		
15. REICHHART Jean-Pierre		
16. CAILLET Jean	ABSENT	G.ANTOINE
17. MACHIN Christian		
18. TAGHITE Isabelle		
19. PICARD Nicole		
20. GIRARD Guilaine		
21. FERNANDES Catherine	ABSENTE à partir de la question n°13	Y.PINON
22. POIROT Coralie		
23. QRIBI Abdel-Karim	ABSENT	N.BOUGUERIOUNE
24. CHRISMENT Carole		
25. HAYOTTE Denis		
26. HERTZ Pierre		
27. GHISLAT Azize		
28. BAILLET BARDEAU Claudine	ABSENTE	
29. BAUMANN Pierre		
30. GERARDOT Christophe		
31. EPHRITIKHINE Valérie		
32. DOUX Myriam	ABSENTE	C.GERARDOT
33. LEJEUNE Michel		

La séance, convoquée à 20 heures 30, est ouverte à 20 heures 38 sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.

M. le maire. - Je vous propose d'ouvrir notre séance.

(Le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

Nicole PICARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2013

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

Le procès-verbal du 21 février est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

M. le Maire. - Vous avez le compte rendu des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu des délégations qui ont été votées au début du mandat.

Vous avez un contrat pour une représentation théâtrale et des concessions de cimetière.

PERSONNEL COMMUNAL

Q1 - Mutualisation des moyens informatiques, des systèmes d'information et de télécommunications

- Convention avec la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire. - C'est une question importante pour la collectivité mais aussi pour les agents concernés.

Pour la collectivité, il s'agit de passer une étape à la suite de la mutualisation qui avait été enclenchée l'année dernière en termes de moyens informatiques avec la C.U.G.N. au sujet des moyens informatiques de la médiathèque. Aujourd'hui, cela donne satisfaction et les agents apprécient les dépannages et les moyens d'intervention à la suite des relations avec les agents du Grand Nancy qui assurent la maintenance et les réparations.

Demain, au Conseil de communauté, cette question est à l'ordre du jour. S'il y a une entité cédante, il y a forcément une entité prenante, et les deux entités doivent délibérer dans les mêmes termes.

Il y a une entité cédante qui est la commune de Laxou dans la mutualisation qui rentre dans le cadre global des infrastructures de la DSIT mais aussi une entité prenante. Vous savez que nous avons deux agents au service informatique aujourd'hui. L'un des deux agents vient de réussir brillamment son concours et va être intégré dans les effectifs communautaires.

On pourrait se poser la question dans la mesure où c'est intéressant pour la collectivité en termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement puisque nous sommes à la veille d'investissements importants en termes informatiques et on profite de la mutualisation pour ne pas avoir un montant d'investissement spectaculairement élevé pour bénéficier de la force de frappe de la Communauté urbaine.

Je reviens à la durée, car si l'on se demandait pourquoi nous n'étions pas passés plus tôt à la mutualisation, puisqu'en termes d'investissement et de fonctionnement c'est intéressant pour la collectivité, c'est parce que je souhaitais que tout se passe le mieux possible en termes humains. Il était hors de question de transférer un agent de la collectivité contre son gré au sein des services communautaires. Le temps que l'agent passe son concours, le réussisse mais aussi manifeste son souhait d'être intégré dans les services

communautaires, nous avons attendu le temps qu'il fallait. C'est début juin que l'agent sera transféré au sein de la DSIT.

Vous avez, au-delà de la mutualisation, le formalisme de cette mutualisation par une convention qui fixe les droits et devoirs de chacune des parties avec l'obligation entre autres de la commune de désigner un référent informatique au sein de la collectivité.

Dans le corps des motifs de la délibération, on rappelle que plusieurs villes sont rentrées dans la mutualisation, Nancy, Vandœuvre ainsi que la C.U.G.N., qu'il y avait divers objectifs entre l'approche communautaire pour mieux interpréter les systèmes d'information, rationaliser et intégrer des ressources permettant le développement des systèmes d'information et faire participer les collectivités suivant leur quote-part de matériels intégrés.

J'en profite pour remercier le C.T.P. de s'être prononcé favorablement sur cette mutualisation mais aussi les agents communautaires d'être venus expliquer à tous les membres du C.T.P. les modalités et les intérêts partagés de cette mutualisation.

Je ne vais pas être plus long dans le détail des motifs globaux sur cette convention pour une période de cinq ans. On rappelle les engagements des deux parties, ville de Laxou et C.U.G.N.

Nous avons l'estimation de la participation à l'investissement concernant la ville de Laxou en 2013 et à partir de 2014 et en termes de fonctionnement pour 2013. Pour cette année, on n'a pas délibéré, l'actualisation n'est pas faite. Nous avons six mois d'année classique et, à partir de 2014, on se place dans la perspective de la mutualisation.

Il est donc proposé au conseil :

➤ D'approuver le principe de la mutualisation avec la C.U.G.N. ainsi que la convention à intervenir.

➤ D'autoriser votre serviteur à signer ladite convention entre la C.U.G.N. et la ville de Laxou.

Merci de votre attention. C'est une étape importante et intéressante pour la collectivité mais aussi et avant tout pour les agents. Un des deux agents sera transféré ; quid du deuxième agent puisqu'il faut que cela se fasse dans les meilleures conditions et selon les desiderata aussi des deux agents ? Le deuxième agent s'est vu proposer une nouvelle fiche de poste qu'il a acceptée dans le pôle de la direction générale.

Y a-t-il sur cette délibération des questions, suggestions ? (Non)

Je passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q2 - Protection fonctionnelle des agents communaux.

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire. - C'est un dispositif qui existe déjà et l'on est dans des approches différentes.

Y a-t-il des remarques, des suggestions ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME

Q3 - Cession d'un terrain communal situé lieu-dit "Bois Gronée".

Rapporteur : G. ANTOINE

M. ANTOINE. - *(Lecture de la délibération)...*

Je suis désolé, j'ai oublié de préciser à nos services de joindre le plan. Je prends la responsabilité de l'absence de ce plan, mais je vais vous donner des précisions.

C'est une parcelle qui est prise derrière l'impasse de la Mine, dès que l'on passe la propriété impasse de la mine en remontant la rue de la forêt, derrière la première parcelle en bord de route, c'est une parcelle, une bande commune et la bande à côté, c'est M. THOMASSIN qui est lui-même le propriétaire de la maison devant les terrains. C'est un petit bout de chemin de servitude qui amène à desservir les deux ou trois parcelles. Il se trouve que M. THOMASSIN depuis des années, puisqu'il entretient sa parcelle plus grande, ne supportant pas d'avoir une parcelle à l'abandon à côté, a entretenu la parcelle communale. Puisque c'est ainsi, il demande qu'on la lui cède.

Une fois que l'on a adopté le P.L.U., on est non seulement en zone naturelle mais on est sur la zone de Gentilly. C'est quasiment impossible de faire quoi que ce soit d'autre que de retourner la terre et de l'approprier sur cette parcelle qui ne nous sert à rien en termes de mitage pour une opération quelle qu'elle soit future.

Derrière, c'est le contrefort de l'avenue du Bois Gronée.

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques, des suggestions ?

M. GHISLAT. - Le chemin juste devant, qui est fermé en ce moment, en fait-il partie ou non ?

M. ANTOINE. - Le chemin est en fait une servitude de passage simplement pour les trois propriétaires qui sont sur ce terrain.

M. GHISLAT. - Il me semble que la parcelle 587 s'arrête à la limite du chemin.

M. ANTOINE. - Le chemin est en cul-de-sac, il est fermé par deux maisons plus loin. C'est un chemin dont les propriétaires sont les propriétaires des terrains des deux côtés. C'est un chemin de servitude.

M. LEJEUNE. - Je ne pense pas, il n'est pas cadastré.

M. ANTOINE. - On peut se poser la question parce qu'avant que ne se construise le lotissement du Pont de Lavaux, des sentiers couraient à travers ces secteurs. Un sentier arrivait là et redescendait derrière les maisons actuelles de la rue de Lavaux pour retomber du côté du sentier de Grand Fontaine. Il s'est trouvé que les choses étant ce qu'elles sont le cadastre laisse en l'état.

M. le Maire. - Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'objet de la délibération. On ne voit que la parcelle.

M. GHISLAT. - Il me semble que ce sentier fait partie des sentiers de Laxou. L'appartenance de la propriété du chemin est à vérifier, s'il n'est pas cadastré...

M. le Maire. - Il n'est pas impacté.

M. ANTOINE. - Avec nos services espaces verts, environnement et urbains on est en train de repérer les sentiers pour savoir quelle est leur existence réelle. On a réglé le problème du sentier derrière avec des actes de vente de 1927. On a réglé le problème du centre étape Fontenelle du côté de chez NOIRET où ils étaient propriétaires. On a la question posée par certains comme les riverains de la rue Voltaire sur le sentier St Fiacre entre l'avenue de la Libération et la rue Poincaré qui n'est pas numéroté, dont il n'est pas en

même temps un sentier public, et pourtant il n'a pas de numéro. Cela veut dire que le cadastre fait des relevés avec des suppositions.

Aujourd'hui, un sentier qui bénéficie au-delà de 30 ans...

M. GHISLAT. - Monsieur ANTOINE, le cadastre, c'est moi...

M. ANTOINE. - Le cadastre, c'est toi en partie. Cela veut dire que l'on en est là.

M. GHISLAT. - Ne dis pas n'importe quoi.

M. ANTOINE. - Je ne dis pas n'importe quoi. Je précise. Si le cadastre peut me dire que le sentier St Fiacre à Laxou non numéroté est un sentier public, on prend, et ce n'est pas le cadastre qui peut nous le dire, mais un géomètre.

M. le Maire. - Je vous propose de vous voir tous les deux pour refaire tous les sentiers ensemble.

M. GHISLAT. - Seul le domaine public n'est pas cadastré excepté le département de l'Alsace Moselle où le domaine public est cadastré.

M. ANTOINE. - A quel moment le cadastre a fait des relevés des numérotations ? Le cadastre fait des relevés par rapport à ce qu'il pense et ce qu'il relève.

Je suis bien placé aussi pour savoir que rue de la Forêt le cadastre était faux.

M. le Maire. - Laurence WIESER ?

Mme WIESER. - Je ne vais même pas vous mettre d'accord, mais c'est simplement une précision sur ce sentier qui ne mène à rien...

Dans les hypothèses d'aménagement que l'on avait sur les sentiers lorsque l'on a travaillé, il y avait, parmi les jonctions restant à faire, cette hypothèse-là parce que justement ce sentier qui débouche sur la rue de la Forêt ne mène à rien puisqu'il ne dessert que des parcelles privées. Si on le prend par l'autre bout, on se bute aussi contre un terrain privé. On ne peut pas faire la jonction à cet endroit pour ressortir sur la rue de la Forêt. Une des hypothèses de travail était de passer au-dessus sur l'emprise communautaire, donc sur la butte en haut pour contourner ces parcelles privées qui empêchent pour le moment de faire une jonction qui serait relativement évidente derrière les maisons impasse de la Mine. Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

M. ANTOINE. - Je voudrais ajouter qu'un grand nombre de sentiers de Laxou sont des sentiers sur lesquels il y a des droits d'usage, mais qui n'en a pas fait des domaines publics.

Qu'est-ce que tu me réponds ?

M. GHISLAT. - Les droits d'usage ont disparu au moment où l'on a adhéré au RRI charpentier ; les menuisiers qui travaillent sur le domaine public, cela n'existe plus.

Vous parlez d'un sentier non cadastré. Or, on est dans le département de Meurthe-et-Moselle. Le domaine public est, généralement, non cadastré, excepté si la collectivité demande une extraction des données publiques pour une raison X ou Y. Cela peut être pour rattacher une parcelle. A partir du moment où c'est non cadastré, généralement c'est du domaine public.

M. ANTOINE. - Je vais te donner l'exemple typique du sentier de la rue de la Fontenelle qui va de la rue Edouard Grosjean qui remonte vers l'école Pergaud, il était non numéroté. Je suis désolé, il a été démontré que le propriétaire de la moitié du sentier était Etienne NOIRET. On vient de faire une procédure pour renuméroter ; cela veut dire qu'à chaque fois il faut que l'on y aille. Le cadastre s'est contenté de dire qu'il y a un sentier, je ne le numérote pas ; c'est du domaine public. Il ne se sert pas des relevés de géomètre qui sont les seuls à faire foi. Les relevés de géomètre de M. PARON de 1932 à Laxou démontre que la moitié du sentier appartient, bien que non numéroté, à Etienne NOIRET.

M. GHISLAT. - Il y a des aberrations. On continuera la discussion après.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q4 - Attribution d'une prime pour le ravalement de façades de type Art Déco.

Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire. - Les autres façades Art Déco ?

Mme WIESER. - Cela suit son cours. Vous pouvez le voir en vous baladant dans les rues de Laxou.

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

MARCHES ET CONTRATS

Q5 - Groupement de commandes pour l'enlèvement de carburant à la pompe pour les véhicules communaux et les véhicules du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

EMPLOI - INSERTION

Q6 - Reconduction de l'adhésion à la Mission locale du Val de Lorraine et de Laxou.

Rapporteur : D. LECA

M. LECA. - Il vous est proposé de renouveler l'adhésion à la mission locale à laquelle nous adhérons depuis le 26 mai 1987.

Je rappelle que la mission locale a pour but la réinsertion des jeunes et des moins jeunes jusqu'à 26 ans, en les accompagnant dans leur cheminement individuel, en leur proposant une reprise de scolarité, un cycle d'apprentissage, une formation ou en leur trouvant un emploi.

En 2012, la mission locale du Val de Lorraine et de Laxou a suivi 374 Laxoviens ; en 2011, elle en avait suivi 313. Vous voyez le bond en avant.

Parmi ces Laxoviens, 152 étaient nouveaux, 194 femmes, 180 hommes, à peu près la parité. 36 jeunes ont un niveau certificat d'études formation générale, 67 un niveau 5bis, c'est-à-dire brevet des collèges ; 154 niveau 5

correspondant à un CAP ou un BP et 117 ont des niveaux 4 et 3, c'est-à-dire BAC et BAC+2.

Vous voyez que toutes les personnes sont touchées par le chômage.

Selon la répartition géographique, 214 résident sur les Provinces, 67 sur le Champ-le-Bœuf, et d'autres sont dans des zones hors ZUS.

Il y a quand même 93 places.

(Lecture de la délibération)...

M. le Maire. - Merci de rappeler la globalité de l'aide apportée par la commune.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

**Q7 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéienne -
Présentation des projets de la 1^{ère} session 2013.**

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - Tout d'abord, je tiens à apporter des remerciements aux agents communaux qui ont fait un travail formidable de synthèse et d'analyse des 67 projets présentés là. Tous les ans, il y a en a de plus en plus, et c'est quelque chose d'énormément important.

(Lecture de la délibération)...

M. le Maire. - Merci pour le travail impressionnant réalisé par les services, le chef de projet et les élus.

Les financements de l'Etat ne se trouvent pas forcément en augmentation.

Sur l'un des projets ou la globalité, y a-t-il des demandes de précision ?
(Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q8 - Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) - Avenant à la convention financière.
Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - C'est quelque chose que l'on a bâti à deux voix ou quatre mains.

On a déjà délibéré sur une subvention pour l'APEM lors du dernier conseil municipal pour un montant supérieur à 23 000 € et dont on avait passé une convention. Systématiquement aujourd'hui il faut éclairer les membres du conseil municipal chaque fois que l'on apportera une subvention supplémentaire puisque cela dépasse forcément les 23 000 €. C'est une délibération factuelle mais qu'il nous convient de faire pour respecter le C.G.C.T.

(Lecture de la délibération)...

Vous avez l'avenant à la convention financière.

M. le Maire. – Anne-Sophie, des remarques ?

Mme ROY. - Non, c'est parfait.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée (M. GHISLAT ne prend pas part au vote)

Q9 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Espace de Solidarité et d'Accompagnement des Familles (ESAF).
Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - Lors du dernier conseil municipal du 21 février, on a accordé des subventions à des associations sportives, culturelles et à caractère social. Tous ceux qui avaient remis leur dossier dans les temps, on les a passés dans une commission et cela a pu passer le 21 février. L'ESAF nous a fait parvenir son dossier avec un tout petit peu de retard. D'autres associations n'ont pas encore envoyé leur dossier de demande de subvention. Cela fait partie de ce que l'on traitera au fil de l'eau.

(Lecture de la délibération)...

Je tiens à rappeler que l'association ESAF a tenu son assemblée générale il y a une quinzaine de jours environ et l'association nous a fait part, dans une grande transparence, de sa situation financière actuelle et que la subvention que nous vous proposons d'accorder lui fera le plus grand bien.

M. le Maire. - Merci. La soirée solidaire d'ESAF était samedi, ce fut comme d'habitude un grand moment festif de solidarité autour de l'équipe.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q10 - Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de la cohésion sociale à Laxou.

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire. - Sur le quartier du Champ-le-Bœuf, je rappelle la création d'un livre il y a une dizaine d'années, qui s'appelait « A travers champ ».

Y a-t-il des demandes de précisions sur ces questions ?

Mme ROY. - Je trouve que c'est une très bonne chose d'ouvrir la médiathèque à la régie de quartier et aux habitants des Provinces qui ne viennent pas spontanément. Donc, mettre en valeur leur travail par ce biais-là, leur faire découvrir les lieux et inviter par là-même leurs amis, leurs connaissances à venir aussi à la médiathèque, je trouve que c'est un bon levier pour les faire rentrer dans le milieu culturel et, éventuellement, s'ils accrochent, élever le niveau.

C'est quelque chose de très important et je pense que la médiathèque a vraiment un rôle à jouer à ce niveau-là.

M. le Maire. - Pour appuyer la métaphore, la fréquentation de la médiathèque est en augmentation. Il y a quelques mois certains se disaient : est-ce que le Colibris ne va pas empêcher les gens d'y venir. Soyez rassurés, les augmentations de fréquentation sont au rendez-vous.

Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q11 - Relations avec l'association Jeunes et Cité - Convention financière.

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - J'aurais tendance à dire que c'est exactement la même chose que ce que l'on vient de faire avec l'APEM, c'est-à-dire que, globalement, l'ensemble des subventions que nous avons accordées tout à l'heure dans le cadre du C.U.C.S. à l'association Jeunes et Cité s'élevant pour un montant global de 30 500 €, compte tenu que nous sommes au-delà des 23 000 €, il y a obligation de passer une convention financière. C'est cette convention financière que je vais vous présenter dans le cadre de la délibération.

(Lecture de la délibération)...

Je tiens à dire que cette convention a été proposée également à l'association Jeunes et Cité bien entendu et son directeur, en l'occurrence Jean-Luc DUMAS, nous a donné un accord verbal certes mais un accord verbal total sur la réalisation de cette convention.

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques, des suggestions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q12 - Atelier Santé Ville - Convention de partenariat de l'écoquartier du Plateau de Haye.

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON. - L'Atelier Santé Ville est un lieu de coordination des acteurs d'un territoire donné en vue de l'élaboration d'un diagnostic partagé en matière de santé et de qualité de vie des habitants.

Cet Atelier Santé Ville est en réalité l'aboutissement d'un travail qui a commencé il y a trois ans environ quand nous avons créé le conseil de développement du plateau en partenariat avec Maxéville/Nancy et la Communauté urbaine mais évidemment aussi avec l'Etat, la préfecture, la

direction départementale de la cohésion sociale, les bailleurs sociaux et un certain nombre d'acteurs, l'A.R.S. notamment dans le cadre de cette convention, avec un certain nombre de partenaires, dans une thématique ou dans une autre. Je rappelle que les cinq thématiques ayant donné lieu ou qui sont en train d'être déclinées cette année au niveau de ce conseil de développement du plateau sont toutes des thématiques issues de la cohésion sociale puisque nous avons l'emploi insertion dans lequel travaille énormément Dominique LECA, la prévention sécurité, le projet de rénovation urbaine avec son volet humain et son cadre de vie, l'éducation loisirs culture sur lequel on va surtout travailler sur tout ce qui est dispositif de réussite éducative et l'aspect parentalité, enfin sur la santé ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la délibération qui vous est proposé.

Cette délibération, comme l'a dit M. le Maire pour la partie informatique, va passer à la virgule près dans les mêmes termes demain en conseil communautaire puisque nous sommes un certain nombre de signataires et toutes les communes et toutes les instances -qui vont délibérer- doivent délibérer de la même manière. C'est une délibération qui a fait l'objet d'un accord et d'un consensus pour toutes les parties signataires présumées.

Dans le cadre de la démarche participative du Conseil de Développement du Plateau de Haye, les interventions prioritaires à déployer sur l'Ecoquartier ont été pressenties par thématique.

(Lecture de la délibération)...

Avant de terminer, je dois dire que la commission spécialisée du 8 avril a duré trois heures.

M. le Maire. - Vous avez le budget de l'ASV de l'Ecoquartier page 41 concernant les signataires.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Q13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER. - *(Lecture de la délibération)...*

La parcelle en question est celle représentant le petit parking en calcaire de la rue du Pressoir qui est simplement une régularisation puisqu'en fait le tracé passait déjà par là et il traversait déjà cette parcelle. C'est une remise à plat du plan et le Conseil général nous demande cette autorisation.

M. le Maire. - Qu'en pense le cadastre ?

M. GHISLAT. - ... !

M. LEJEUNE. - Une information complémentaire : sur la commune de Laxou, ce sont 22,5 km de sentiers protégés par le PDIPR

M. le Maire. - Sur le comptage du nombre de kilomètres, il y a beaucoup de sentiers privés.

M. LEJEUNE. - Qui sont dans la forêt.

Mme WIESER. - Effectivement, le parcours complet est en partie sur des trottoirs ; il traverse le parc du Champ-le-Bœuf, il remonte, et n'est pas forcément dans des sentiers.

M. LEJEUNE. - Il y a toute la forêt domaniale.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q14 - Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers - Lancement du concours 2013.

Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER. - *(Lecture de la délibération)...*

Si vous votez cette délibération, je vous invite à participer samedi prochain au lancement du concours officiel dans la salle annexe de la salle Pergaud à 9 heures 30.

M. le Maire. - Le suspense est insoutenable...

Mme WIESER. - Il n'y a aucun changement dans le règlement.
C'est une reconduction.

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mme WIESER. - A samedi. Si les gens vous posent des questions, le thème retenu est la couleur, sachant qu'il faut faire des parterres monochromes.

**Q15 - Convention de servitudes pour le renouvellement de câbles Haute Tension A Souterrain (H.TAS).
Rapporteur : S. VAUTRIN**

M. VAUTRIN. - (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

SPORTS - JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

**Q16 - Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) - Convention de partenariat avec l'association d'éducation populaire - Les Francas - pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap.
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE**

Mme BOUGUERIOUNE. - (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire. - J'en profite pour saluer le travail remarquable fait par l'équipe d'animation ALSH sous le couvert du service ad hoc.

Mme BOUGUERIOUNE. - Ce n'est pas tant la convention financière qui est importante c'est que derrière on a eu trois enfants en situation de handicap. Il y a une très belle réflexion sur la manière d'intégrer ces enfants pédagogiquement au niveau des activités grâce au travail des animateurs avec les parents, les familles. On arrive à des choses intéressantes.

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

EDUCATION

Q17 - Mise à disposition de personnel communal à l'école élémentaire Louis Pergaud pour la mise en œuvre d'activités sportives.

Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE. - (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire. - Y a-t-il des remarques ?

M. GHISLAT. - Je voudrais faire une observation.

On ne peut pas terminer ce conseil municipal sans revenir sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en maternelle.

Le moins que l'on puisse dire c'est la confusion totale.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Est Républicain dans son édition du 9 avril écrivait « Laxou veut rester un acteur qui compte, qui anticipe, qui mène la course dans ce marathon éducatif... »

Monsieur le Maire, au vu des événements sur ces dernières semaines avec les parties concernées, les professeurs de maternelle, que vous avez accusés de résistants à la mise en place de ce dispositif, les parents d'élèves qui sont les mieux placés pour savoir ce qui est bien pour les enfants, vous les avez baladés, divisés, pas écoutés, on peut dire que vous avez raté le départ de cette course.

J'avais qualifié le dispositif ATE version Laurent GARCIA de fonds de commerce politique, ce dispositif pour lequel vous n'êtes que l'héritier, mais que vous avez utilisé à des fins purement politiques, puisque vous êtes d'abord

allé vous « faire mousser » au Congrès des maires, vous vous êtes casé dans une commission ministérielle sur la réussite éducative, sans oublier toute la communication permanente que vous avez orchestrée dans la presse locale et le « Laxou Actualités » et j'en passe. Mais, dans tout cela, vous avez oublié l'important : l'épanouissement des enfants.

A regarder de près toute cette agitation politique que vous avez créée autour des ATE depuis le début de votre mandat, on pourrait presque croire que vous êtes prêt à défendre bec et ongles notre dispositif pour le primaire et la maternelle. Or, à la première tempête, vous abandonnez le navire à l'image du capitaine du navire le Concordia.

Avec votre adjointe aux affaires scolaires, vous avez échoué dans votre fausse concertation et, dans ce match amical, vous avez préféré dégager en touche, ou plutôt dégager dans le camp d'abord des enseignants, ensuite celui des parents et, pour finir, dans celui du DASEN (Directeur des services départementaux de l'éducation nationale) à qui vous demandez de trancher. Au final, vous n'êtes responsable de rien.

Dois-je vous rappeler que, pour la fermeture de l'école Pasteur, le même scénario s'est produit, avec la même méthode à chaque fois : aucune véritable concertation.

Aujourd'hui, faute de ne pas avoir défendu les intérêts de vos concitoyens, l'inspection académique propose une solution qui laissera tout le monde insatisfait et qui n'apportera aucune plus-value aux élèves car, en 20 mn c'est trop court pour faire une activité de qualité et vous ne trouverez pas d'animateurs qualifiés pour ces laps de temps. Voici la proposition de l'inspection académique :

- 8 h 45 - 11 h 45 : temps scolaire.
- 11 h 45 - 13 h 45 : pause méridienne dont 20 mn d'activités à la charge de la mairie.
- 13 h 45 - 16 h : temps scolaire.
- 16 h : activités mairie durant 25 mn.

Grosso modo, le décret impose ces 45 mn. On les coupe en deux, une en milieu de matinée et une en fin de journée.

Mes chers collègues, cette solution comporte beaucoup d'inconvénients :

- A 13 h 20 : 20 mn, c'est trop court pour faire une activité de qualité.
- Plusieurs entrées/sorties des enfants : ceux qui ne mangent pas à la cantine qui reviennent à 13 h 20 pour l'activité ; ceux qui reviennent après

l'activité ; ceux qui quittent à 16 h car l'activité est non obligatoire, et ceux qui partent à 16 h 25.

En termes de sécurité, cela pose problème car il va falloir à chaque fois ouvrir et fermer les portes, sans compter les heures de garderie.

A cela s'ajoute le problème de qui va animer ces activités. Est-ce les ATSEM qui ne disposent pas de formation adaptée ou de nouveaux animateurs ?

Permettez-moi de vous présenter la proposition de la majorité des parents. Je rappelle que le décret prévoit 3 h d'activités par semaine et 5 h 30 de classe par jour.

La proposition des parents c'est de mettre 45 mn d'activités après le déjeuner ; les petits font la sieste et les grands font les activités pendant 45 mn, juste après le repas, ce qui permet de faire travailler les animateurs ATE intervenant en primaire et ce qui résout les problèmes de sécurité cités ci-dessus.

Monsieur le Maire, encore une fois, cela montre votre indifférence voire votre mépris envers vos électeurs qui, je l'espère, s'en souviendront le moment venu.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci, on est un peu loin de la délibération.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Non).

Je ne vais pas répondre là-dessus parce que je ne rentre pas dans ce débat. Je rappelle juste, Monsieur GHISLAT, pour mémoire, qu'il y a plusieurs débats et c'est quand même compliqué. Maintenant, si vous avez déjà la proposition de l'inspection d'académie, je veux bien que vous me la transmettiez parce qu'à ce jour je ne l'ai pas.

M. GHISLAT. - Votre adjointe était à la réunion...

M. le Maire. - Je ne t'ai pas interrompu, alors que j'ai noté des choses pour ne pas t'interrompre et te répondre point par point.

M. GHISLAT. - Je vous réponds.

M. le Maire. - Non, non : suite à ta déclaration, on répond et on passe au vote.

M. GHISLAT. - Votre adjointe était présente à la réunion. Elle sait ce qui s'est dit hier. Oui ou non ?

M. le Maire. - Ton intervention est terminée ?

Bien. Je vais reprendre.

Aujourd'hui et à l'heure qu'il est, je n'ai pas de courrier de l'inspection académique, du directeur académique. Je n'ai pas de courrier qui donne la décision des horaires validés. C'est la première chose.

La deuxième chose, je n'entre pas dans ce débat parce que, comme le DASEN n'a toujours pas tranché, à ce jour je ne me prononce pas sur quoi que ce soit. Je ne vais pas revenir sur l'agitation que vous essayez de faire justement avec les enseignants, etc.

Je regrette juste qu'il y ait beaucoup d'incohérences dans ce qui vient d'être dit. C'est bien dommage d'ailleurs de le dire maintenant et de ne pas avoir profité du débat antérieur dont je rappelle que, courageusement, vous n'avez pas pris part au vote sur la motion où l'on parlait de 2013, de rentrer dans la réforme ou non mais, en tout cas, en maintenant l'ATE.

Enfin, sur cette affaire de Pasteur puisque vous y revenez, je rappellerai juste que, c'est venant de vos rangs qu'il y avait eu un mot : « inéluctable » ; « cette fermeture était inéluctable ».

Sur cette délibération, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMUNICATION

1) Communauté urbaine du Grand Nancy - Séances du Conseil des 8 février 2013 et 29 mars 2013.

M. le Maire. - Le 8 février, c'était le D.O.B. qui avait donné lieu à diverses interventions assez pertinentes de la majorité comme de l'opposition.

Le 29 mars, c'était le vote du budget à proprement parler. C'était un moment assez important et intéressant pour les collectivités. Le lancement des études pour réfléchir sur le tracé, le matériel, les difficultés pour la fameuse ligne 1 du tram puisque le Conseil Général du Développement Durable a estimé, sous réserve que la Communauté urbaine financée pour partie par l'Etat d'ailleurs, réalise les grands levages, ce qui est fait actuellement.

Voilà ce qu'étaient les délibérations à proprement parler importantes des 8 février et 29 mars qui sont toujours très régulièrement sur le site du Grand Nancy -on ne peut pas les détailler systématiquement- notamment beaucoup sur l'année Renaissance. Ce sont des délibérations pour lesquelles la C.U.G.N. et surtout pour ce qui concerne la ville de Laxou sont parties prenantes.

Le prochain conseil aura lieu début juin. On n'a pas encore la date.

Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 52